

Nombre de conseillers :	56
En exercice :	56
Présents	46
Votants par procuration	10
Absents	0
Total des votes	56

7. Finances locales  
7.1. Décisions budgétaires

L'an deux mille vingt-trois, le six novembre à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués en date du trente et un octobre 2023 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Courel.

**TITULAIRES PRESENTS** : Mme DE ANDRES, M. FOURNIER, M. BOUCHER, Mme DA SILVA, M. BISSON, Mme ROULAND, Mme GILBERT, M. LEROY, M. BOUET, Mme DEFLUBE, M. BONVOISIN, M. TIHY, M. HANGARD, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. BARRE, M. MARIE, Mme CLUZEL, M. DARMOIS, M. CANTELOUP, Mme GAUTIER, M. TIMON, Mme DUTILLOY, Mme ROSA, M BEAUDOUIN, Mme DUVAL, M. BURET, Mme MONLON, M. LEFRANCOIS, Mme CABOT, M. DUCLOS, M. AUBE, Mme MOUCHEL, M. VALLEE, M. MORDANT, M. ROBILLOT, M. DOUYERE, M. SWERTVAEGER, M. COUREL, M. SENINCK, M. RUVEN, M. PLATEL, M. SIMON, M.LEGRIX, M. BLAS, Mme BOURNISIEU

**TITULAIRES EXCUSES** : M. GIRARD, M. DUMESNIL, Mme DUONG, Mme LOUVEL, Mme QUESNEY, M. VOLLAIS, M. MAUVIEUX, Mme BOQUET, Mme BINET, M. BAPTIST

**SUPPLEANTS PRESENTS** : M. RABEL, Mme VANBESIEU, M. LEMOUCHEL, Mme DUHAMEL

**PROCURATIONS** : M. GIRARD à M. SIMON, M. DUMESNIL à M. LEMOUCHEL, Mme DUONG à M. LAMY, Mme LOUVEL à M. DARMOIS, Mme QUESNEY à Mme ROSA, M. VOLLAIS à Mme MOUCHEL, M. MAUVIEUX à M. VALLE, Mme BOQUET à M. BOUCHER, Mme BINET à M. DOUYERE, M. BAPTIST à M. COUREL

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. BISSON

**DEL-119-2023 Décision Modificative n°3 – Budget CCPAVR**

La présente décision modificative a pour objet de procéder aux ajustements nécessaires sur les crédits votés au budget primitif 2023 comme suit :

**La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 415 000 €, comprenant :**

**En dépenses :**

- Chapitre 204 (subventions d'équipements versées) réduction de la somme de -100 000 euros, suite à la nouvelle distribution des amendes de polices à partir de 2023, la CCPAVR ne pourra pas verser les fonds de concours délibérés en juin 2023.
- Chapitre 20 (immobilisations incorporelles) réduction de la somme de -26 420.20 euros, permettant d'alimenter le chapitre 21 (immobilisations corporelles) pour la somme de 26 420.20 euros, correspondant à l'achat de matériels informatique et téléphonique, le chapitre 21 (immobilisations corporelles) complément des besoins d'achats de bacs au service OM pour la somme de 15 000 euros.
- Chapitre 041 (opérations patrimoniales) pour la somme de 500 000 euros, correspondant à la régularisation d'écriture suite à l'analyse de la qualité des comptes. Les écritures permettent le transfert d'études en travaux pour permettre ensuite leur amortissement si nécessaire. Il s'agit d'une opération patrimoniale (chapitre 041) qui s'équilibre en dépenses et en recettes d'investissement.

DEPENSES INVESTISSEMENT	
CHAPITRE LIBELLE	MONTANT
204 SUBVENTIONS EQUIPEMENTS VERSEES	-100 000,00 €
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	- 26 420,20 €
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	41 420,20 €
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	500 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>415 000,00 €</b>

**En recettes :**

- Chapitre 021 (virement à la section de fonctionnement) réduction de la ligne de -21 000 euros, permettant l'équilibre de la DM.
- Chapitre 13 (subventions d'investissement reçues) réduction de la ligne de -100 000 euros, suite à la non attribution des amendes de police.
- Chapitre 041 (opérations patrimoniales) pour la somme de 500 000 euros, correspondant au transfert d'études en travaux afin d'avoir une vision fiable du patrimoine de la collectivité, suite à l'analyse de la qualité des comptes.
- L'ensemble des sommes au chapitre 040 (opérations d'ordre de transfert entre section) déclinées aux articles 28... correspondent à la régularisation d'amortissement mis à jour dans le cadre de l'analyse de la qualité des comptes. Il s'agit de crédits supplémentaires pour amortir des biens achetés par la CCPAVR.

RECETTES INVESTISSEMENT	
CHAPITRE LIBELLE	MONTANT
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	- 21 000,00 €
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	-100 000,00 €
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	500 000,00 €
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	36 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>415 000,00 €</b>

**La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 104 900 €, comprenant :**

**En dépenses :**

- Chapitre 011 (charges à caractères général) réduction du chapitre de - 47 464.39 euros, permettant l'équilibre de la DM,
- Chapitre 012 (charge de personnel et frais assimilés) pour la somme de 188 487.51 euros, correspondant aux besoins de crédits complémentaires pour le recours à l'intérimaire en lien avec les grandes difficultés du service ordures ménagères, ainsi que les compléments de crédits budgétaires, pour la rémunération du personnel (notamment les remplacements).

- Chapitre 023 (virement à la section d'investissement) réduction du chapitre de -21 000 euros, permettant l'équilibre.
- Chapitre 042 (opérations d'ordre de transfert entre sections) pour la somme de 36 000 euros correspondant aux amortissements des biens (régularisation suite à l'analyse de la qualité des comptes)
- Chapitre 65 (autres charges de gestion courante) réduction de la somme de -11 788.12 euros permettant l'équilibre de la DM,
- Chapitre 67 (charges exceptionnelles) réduction de la somme de -39 335 euros, permettant l'équilibre de la DM.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
CHAPITRE LIBELLE	MONTANT
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	- 47 464,39 €
012 CHARGE DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	188 487,51 €
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	- 21 000,00 €
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	36 000,00 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	- 11 788,12 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	- 39 335,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>104 900,00 €</b>

**En recettes :**

- Chapitre 013 (atténuations de charges) pour la somme de 106 000 euros.
- Chapitre 70 (produits des services), réduction de la somme de -1 100 euros, dépenses non réalisées, déduction de la recette.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
CHAPITRE LIBELLE	MONTANT
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	106 000,00 €
70 PRODUITS DES SERVICES	- 1 100,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>104 900,00 €</b>

*Aussi, au regard de ce qui précède,*

VU l'article L.1611-12 du code général des collectivités territoriales ;  
 VU le budget primitif 2023 délibéré le 12 avril 2023.  
 VU la DM 01, en date du 26/06/2023, délibération n°0067-2023 ;

VU la DM 02, en date du 11/09/2023, délibération n° 0092-2023 ;

**CONSIDERANT** la nécessité d'ajuster les crédits votés au budget 2023,

*Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré  
A l'unanimité,  
Décide,*

- **D'APPROUVER** la décision modificative n° 3 du budget principal de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle exposée ci-dessus pour un montant total de 415 000 € équilibré en section d'investissement et pour un montant de 104 900 € équilibré en section de fonctionnement.

Pont-Audemer, le 06 novembre 2023  
le Président  
qui certifie que la présente délibération a été  
adressée à la Préfecture de l'Eure

  
Francis COUREL

